



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du Territoire

Direction de l'information du territoire

DT - DIT
Quai du Rhône 12
1205 Genève

Aux ingénieurs géomètres officiels et
aux autres spécialistes en mensuration

Circulaire d'information N° 1/2021

Genève, 17 février 2021

Concerne : Travaux de mise à jour de la MO : précisions et bonnes pratiques.

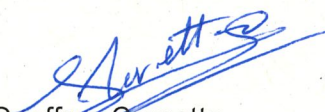
Madame, Messieurs,

La constatation d'une différence dans la collaboration entre les bureaux des géomètres officiels avec notre direction nous amène à formuler les précisions suivantes afin d'assurer un traitement équitable de l'ensemble des bureaux.

Lorsqu'un bureau fait l'observation que la base de données de la MO diverge avec les éléments techniques et/ou avec les relevés terrain et que ces divergences demandent des actions dépassant ce qui peut être accepté raisonnablement dans la pratique des travaux de mise à jour, il y a lieu d'informer notre direction. Dès lors, sur la base de vos observations confrontées avec nos éléments nous sommes disposés à proposer une solution permettant de résoudre les aspects techniques et financiers sur les travaux à mener.

Aussi, dans les cas où des travaux à exécuter sont la conséquence de manquements importants de la qualité de l'œuvre cadastrale, nous vous rappelons qu'une facturation ne peut nous être adressée que sur la base d'un devis accepté par notre direction.

Je vous remercie de votre collaboration, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.


Geoffrey Cornette
Adjoint de direction

Annexes : -